

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27056**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Expert(e) en ingénierie patrimoniale internationale (MS)

Nouvel intitulé : Expert(e) en ingénierie patrimoniale internationale (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ESCP Europe	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'expert(e) en Ingénierie patrimoniale internationale exerce une fonction de conseil afin d'accompagner ses clients dans l'organisation et le choix de leur stratégie patrimoniale en tenant compte de leurs projets et de leurs objectifs à court, moyen et long termes. Cela concerne la recherche d'optimisation de leur patrimoine, la cession de biens, la protection de leur famille, leur succession, la préparation de leur retraite, la fiscalité,...

Il réalise les activités suivantes :

Conseil et gestion de la relation client

Diagnostic de situation

Préconisations et accompagnement de stratégies patrimoniales

Recherche et veille juridique et fiscale

Les capacités attestées :

- Exercer une fonction de conseil auprès du client aux différentes étapes de son accompagnement, en veillant à instaurer une relation de confiance, en menant des entretiens qui respectent les règles déontologiques propres à sa profession, et en prenant en compte les dimensions interculturelles.

- Effectuer le diagnostic de sa situation globale en repérant les problématiques à résoudre selon ses différents projets à court, moyen ou long terme, et selon les pays concernés par ceux-ci.

- Effectuer des préconisations sur les stratégies patrimoniales et l'accompagnement à mettre en oeuvre, en vérifiant leur adéquation aux objectifs et priorités validés par le client, et en veillant au respect des législations et des réglementations en vigueur selon les pays concernés.

- Structurer l'exercice d'une fonction de veille et de recherche

afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence des conseils à dispenser à ses clients en tenant compte des dimensions internationales pouvant impacter sur leur situation.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité de ce métier s'exerce au sein de banques, d'établissements financiers, d'offices notariaux, de cabinets d'avocats d'affaires, de sociétés de conseils en investissement, de cabinets de gestion, d'audit ou d'expertise financière.

Il exerce en France ou à l'étranger. Dans les deux cas, il est amené à intervenir sur des aspects juridiques et fiscaux au niveau de la législation internationale.

Ingénieur Patrimonial - Family Officer - Responsable ingénierie patrimoniale - Conseil en gestion

de patrimoine - Directeur du développement - Responsable du développement - Banquier privé -

Conseiller en banque privée - Directeur des opérations - Risk manager en financement - Sales

Manager of Alternative Investments - Gérant de portefeuille

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

M1201 : Analyse et ingénierie financière

Réglementation d'activités :

L'expert(e) en ingénierie patrimoniale internationale officie en conformité avec la réglementation légale régissant son activité au sein de son pays d'exercice. En France, depuis le 1er juillet 2010, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a mis en place un examen obligatoire : la Certification AMF (En application du Règlement Général de l'AMF, Livre III Prestataires, art.313-7-1).

Lorsqu'il exerce en tant qu'avocat, il doit posséder le diplôme d'avocat et être inscrit à l'ordre des avocats.

Lorsqu'il exerce en tant que notaire, il doit posséder le diplôme de notaire et être inscrit à l'ordre des notaires.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conduites d'entretiens conseils auprès de clients (en langues française et anglaise).
Diagnostic de situations patrimoniales et financières de clients dans un contexte national et/ou international.
Préconisations d'une stratégie patrimoniale intégrant les dimensions nationale et/ou internationale.
Recherches d'informations liées aux champs règlementaires, financiers, fiscaux et juridiques.
La thèse professionnelle et la soutenance orale (après un programme de formation continue).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Directeur Général d'ESCP Europe ou son représentant, Directeur Académique ou son représentant, Directeur des Mastères Spécialisés® ou son représentant, Directeurs Scientifiques des Mastères Spécialisés® ou leur représentant
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Directeur Division Corporate Europe ou son représentant, 1 représentant du Corps professoral d'ESCP Europe, 4 représentants du monde de l'entreprise
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Directeur Division Corporate Europe ou son représentant, 1 représentant du Corps professoral d'ESCP Europe, 4 représentants du monde de l'entreprise

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en ingénierie patrimoniale internationale (MS)" avec effet au 06 février 2012, jusqu'au 04 octobre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 30 diplômés par an (full time et part time)

Autres sources d'information :

www.cge.asso.fr/nos-membres/ecoles/117-escp-europe
www.escpeurope.eu

Lieu(x) de certification :

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris Ile-de-France) - ESCP Europe : Île-de-France - Paris (75) [Paris]
ESCP Europe - 79 avenue de la République - 75543 Paris Cedex 11

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESCP Europe - 79 avenue de la République - 75543 Paris Cedex 11

Historique de la certification :

Certification suivante : Expert(e) en ingénierie patrimoniale internationale (MS)